

## **Procès-Verbal du Conseil Municipal du 30 Novembre 2023**

Le 30 Novembre deux mil vingt-trois, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le vingt-quatre Novembre 2023, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Régis LEFEUVRE.

**Etaient présents** : LEFEUVRE Régis, ADAM Mathilde, ADAM Sophie, DUCHENE Lucie, DUCOIN Julie, DURAND Michel, FOURNIER Pascal, GUILLOIS Isabelle, JUDON Patrice, LEGUEDE Nathalie, LOINARD Mickaël, MENARD Jeanine, PERDREAU Ludovic, TERRIER David.

**Absent(s) excusé(s)** :

**Pouvoirs** - néant

**Secrétaire de séance** : DURAND Michel

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Proposition de devis pour les défibrillateurs SCHILLER,
- Demande de subvention exceptionnelle - Ecole Saint Joseph,
- Echange sur une éventuelle coopération avec la commune de Saint Georges le Fléchar.

Le Conseil Municipal accepte le rajout de ces questions à l'ordre du jour.

\*\*\*\*\*

### **Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 Octobre 2023**

DEL 2023-097

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 212-15, alinéa 3 ;

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 07 octobre 2021, dont les dispositions sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2022 ;

Considérant que le Procès-Verbal de chaque séance, rédigé par le Secrétaire de séance, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le Maire et le Secrétaire de Séance ;

#### **Décision**

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :***

- **APPROUVE** le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 Octobre 2023.

Enregistrée en Préf le 08 DEC. 2023

publiée le 08 DEC. 2023

## 1) EGLISE – Indemnité de gardiennage

DEL 2023-098

Par lettre-circulaire du 19 avril 2022, M. le Ministre de l'Intérieur précise que, le point d'indice des fonctionnaires n'ayant pas été revalorisé depuis la dernière circulaire en date du 23 mars 2021, le plafond de l'indemnisation des préposés en charge du gardiennage des églises communales reste maintenu à :

- 479,86 €, pour un gardien résidant dans la localité de l'édifice du culte,
- 120,97 €, pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

### Décision :

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

#### **FIXE**

L'indemnité de gardiennage pour la personne civile qui réside dans la commune où se trouve l'édifice et qui coordonne les activités de la paroisse en assurant des visites régulièrement, à 479.86 € (montant plafond de l'indemnité) pour l'année 2023.

#### **DECIDE**

Que cette indemnité sera versée proportionnellement à la durée de gestion et au nombre de « gardien », suivant déclaration de l'équipe pastorale.

#### **DECIDE**

Qu'en cas d'absence de service fait par la personne civile, l'indemnité pour le prêtre ou son remplaçant ou une autre personne civile ne résidant pas dans la commune mais visitant l'église à des périodes rapprochées, est fixée à 120.97 € et ce proportionnellement au service rendu.

#### **DECIDE**

Pour le prêtre ou la personne chargée du gardiennage de l'église communale, d'appliquer, d'année en année, l'augmentation maximale indiquée par circulaire du Ministère de l'Intérieur.

Enregistrée en Préf le 07 DEC. 2023

publiée 07 DEC. 2023

## 2) SPORT : Dénomination de l'Espace Sportif

DEL 2023-099

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29, qui dispose que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

CONSIDERANT les récents et futurs travaux de réhabilitation et de restructuration de l'ensemble sportif,

CONSIDERANT qu'il convient d'attribuer un nom à l'ensemble de l'espace sportif,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de dénommer cet espace sportif et entend toute proposition de chacun.

**Décision :**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

**ACCEPTE**

Le principe de dénomination,

**DECIDE**

De dénommer cet espace sportif de la façon suivante :

« ESPACE SPORTIF Marcel MONTILLET »

Enregistrée en Préf le 07 DEC. 2023

publiée 07 DEC. 2023

**3) AMENAGEMENT : Travaux de plantation et d'engazonnement (rue des Tilleuls, impasse des Marronniers et Carrefour Express)**

DEL 2023-100

Suite à la rénovation des revêtements et bordurage concernant les rues des Tilleuls, Charmes et Marronniers, des travaux de plantation (arbustes, vivaces, graminées) et d'engazonnement sont nécessaires pour finaliser l'ensemble du projet.

Le choix de ces plantations a été étudié de façon qu'il y est peu d'entretien, une pousse rapide par le lierre rampant pour les massifs au nombre de 3 et la confection de petites haies pour bien délimiter les espaces. La plantation se fera dans l'hiver et la pelouse au printemps.

M. Le Maire présente et propose aux membres du Conseil Municipal le devis n°00000136 de l'entreprise SASUTROUPAYSAGE de Vaiges ci-annexé pour un montant de 10710.18 € TTC.

Ci-joint le devis.





**Décision :**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

**DECIDE**

De valider le devis n° DE00000136 de l'entreprise SASUTROUPAYSAGE d'un montant de 10710.18 € TTC.

Enregistrée en Préf le 07 DEC. 2023

publiée 07 DEC. 2023

**4) SPORT : Proposition de devis pour l'ensemble des agrès du terrain de foot**

DEL 2023-101

M. Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les deux propositions de devis retenues lors de la commission SPORT, concernant les buts de football, à savoir :

- **La société NERUAL Sports 53230 COSSE LE VIVIEN.**
- **La société ALTRAD MEFRAN COLLECTIVITES 49370 ERDRE-EN-ANJOU** (sachant qu'il manque les 4 poteaux de corner).



**NERUAL**  
Sports

02 43 98 95 81

11 Rue auguste et Louis Lumière  
53230 Cossé-Le-Vivien

sports@nerual.fr

www.nerual.fr

MAIRIE VAIGES

1 Route Bazouges de Chemere

53480 VAIGES

| DEVIS  | DATE       | VALIDITE   | N° CLIENT |
|--------|------------|------------|-----------|
| D21098 | 04/10/2023 | 03/11/2023 | M53/072   |

DEVIS

Référence: Paire BA11 + Paire BAS + Fourreaux + Corner + PE // Fourniture, Pose et Tests (des buts)  
Affaire suivie par ADRIEN 02 43 98 95 85

| Référence   | Désignation   | Q.té | P.U. HT    | Montant HT |
|-------------|---|------|------------|------------|
| BUTA11-ACIE | <p><b>BUTS DE FOOTBALL A 11 NERUAL / La Paire</b></p> <p>Fabrication NERUAL - Made in Mayenne<br/>Tube acier rond ø101,6 - ÉPAISSEUR 3MM<br/>CROCHETS pour fixation du filets aux normes de la FFF :<br/>crochets acier soudés sur le but, doubles et fermés.<br/>Palles de fixation soudée en bas des poteaux pour relevages filets.<br/>Ensemble entièrement GALVANISÉ A CHAUD après fabrication.<br/>Primaire d'accrochage + peinture polyuréthane blanche RAL 9010<br/>Dimensions réglementaires : 7m32 x 2m44<br/>CONFORMES AU CODE DU SPORT et NORMES NF EN 748</p> | 1    | 1 155.00 € | 1 155.00 € |
| FB132       | <p><b>FILETS DE FOOTBALL trapézoïdaux pour jeu à 11 / La Paire</b><br/>Dimensions 7.5m x 2.5m x 0.8m x 2m<br/>Maille 120 double Ø du fil 2mm - Couleur NOIR</p>   | 1    | 153.00 €   | 153.00 €   |
| RELEVFILETS | <p><b>RELEVAGES FILETS ACIER pour buts de foot à 11 / La paire</b><br/>Permet de jeter le filet et de le remonter lors de la fonte.<br/>Tube en acier galva à chaud ø35mm, profondeur 1m80<br/>Non-inclus : Palles de fixation pour poteaux buts (+40€ HT)</p>  | 1    | 275.00 €   | 275.00 €   |
| JEU4MÂTS11  | <p><b>MÂTS ARRIÈRES pour paire buts de foot à 11 / JEU DE 4</b><br/>Derrière les buts, ils permettent le maintien des filets vers le haut.<br/>Tube en acier ø60mm avec crochet soudé - Hauteur 2m70 hors sol<br/>Galvanisation à chaud au trempé après fabrication.<br/>Finition par bouchon plastique sur le dessus.<br/>Amovibles dans des fourreaux à sceller</p>   | 1    | 165.00 €   | 165.00 €   |

| Référence   | Désignation  | Qté | P.U. HT     | Montant HT  |
|-------------|--|-----|-------------|-------------|
| SANDOWS     | <b>SANDOWS pour paire de buts football / JEU DE 4</b><br>Permet de tendre les filets en les reliant aux mâts   | 1   | 30.00 €     | 30.00 €     |
|             | <b>BUTS DE FOOT À 8 REPLIABLES ET RÉGLABLES / La Paire</b><br><br>Fabrication NERMAL - Made in Mayenne<br><b>BUTS</b> en tube ACIER rond ø76.1 ÉPAISSEUR 3MM<br>avec ROULEAUX pour faciliter le rabattement le long<br>de la main courante et SYSTÈME DE BLOCAGE.  |     |             |             |
| BUTSABREP   | <b>CROCHETS</b> pour fixation du filets aux normes de la FFF :<br>crochets acier soudés sur le but, doubles et fermés.<br><b>GALVA À CHAUD</b> de l'ensemble au trempé après fabrication.<br>Dimensions du but à 8 joueurs : 6m x 2.10m<br>Profondeur du but RÉGLABLE entre 2m et 3m<br>par coulissement de 2 tubes qui se bloquent avec 4 vis pointeaux<br>CONFORMES au Code du sport en vigueur et la norme EN748. | 1   | 1 450.00 €  | 1 450.00 €  |
|             | <b>OPTION PEINTURE</b> blanche RAL 9010 / Par Paire<br>Peinture sur la façade avant de chaque but<br>(poteaux et transversale)<br>N.B: Les cadres de départ restent galvanisés.  |     |             |             |
| OPPEINDUTSA |  | 1   | 130.00 €    | 130.00 €    |
| FB111       | <b>FILETS DE FOOT TRAPÉZOÏDAUX</b> pour jeu à 8 / La paire<br>Dim. 6,10x2,10x0,80x1,80m - En Polyéthylène Haute Densité<br>Maille <b>DOUBLE</b> 120mm - ø fil 2mm - Couleur <b>NOIR</b>  | 1   | 125.00 €    | 125.00 €    |
| PIEDBUTSABR | <b>PIED ARRIÈRE</b> galva à chaud pour but de foot à 8 repliable / Unité   | 4   | 90.00 €     | 360.00 €    |
|             | <b>POTEAUX DE CORNER</b> PVC arrondies / JEU DE 4<br>comprenant :<br>- 4 POTEAUX de corner PVC<br>- 4 MANCHONS en caoutchouc<br>- 4 CLIPS DE BLOCAGE<br>- 4 BORNES PVC bicolore à ancrer<br>- 4 FANIONS de corner à Damier (Possibilité rouge ou jaune)  |     |             |             |
| POTCORNER77 |  | 1   | 180.00 €    | 180.00 €    |
|             | <b>PARE-BALLONS DE 170M X 6MM HORS-SOL GALVANISÉ ET PEINT /</b><br>Portail<br>Longueur 165m - Angle droit - Largeur 65m  |     |             |             |
| FAREBALL6PM |  | 1   | 10 405.00 € | 10 405.00 € |

| Référence   | Désignation   | Qté | P.U. HT     | Montant HT  |
|-------------|---|-----|-------------|-------------|
| FAREBALDESC | <p>Fabrication NERUAL - Made In Mayenne<br/>           HAUTEUR 6M HORS SOL<br/>           (2m de GRILLAGE SIMPLE TORSION en partie basse<br/>           et 4m de FILET en partie haute)<br/>           POTEAUX en acier ÉPAISSEUR 3MM<br/>           avec CROCHETS acier SOUDÉS<br/>           Ensemble entièrement GALVANISÉ A CHAUD après fabrication<br/>           puis recouvert de PEINTURE POLYURÉTHANE<br/>           Couleur VERT IRAL 6005 par défaut<br/>           Autres coloris au choix et sans plus-value : Nous consulter</p>  |     |             |             |
| POSE PB     | <p>POSE DE L'ENSEMBLE / Forfait<br/>           Composant :<br/>           Connection des maçonneries béton - scelliment des poteaux<br/>           Pose et Assemblage des Buis<br/>           Pose du filet pare-balloons avec accessoires<br/>           Pose du grillage avec accessoires (Si compris ci-dessus)<br/>           La pose est prévue en terre ordinaire, profondeur mini 80cm,<br/>           dépourvue de remblais, roches, souches..<br/>           sur terrain nivelé et dégagé de tout obstacle<br/>           Tout autre nature de sol entraîne une plus-value<br/>           non comptabilisée dans le tarif proposé.<br/>           Les limites d'implantation seront matérialisées par l'acheteur.<br/>           Le défrichage et le débroussaillage sont à la charge de l'acheteur<br/>           Si gravés, évacuation à la charge du client par défaut.</p> | 1   | 13 500.00 € | 13 500.00 € |
| TESTS DE BU | <p>TESTS DE SÉCURITÉ des équipements décrits ci-dessus / Forfait<br/>           Essais de résistance d'équipements sportifs.<br/>           Réglementation de sécurité édictée<br/>           par le code du Sport ART R322-25 Annexe III-2<br/>           Tests obligatoires, à réaliser après l'installation<br/>           et avant la mise en service.</p>  | 1   | 400.00 €    | 400.00 €    |

| Base HT     | Port HT | % TVA | Montant TVA | Total HT    |
|-------------|---------|-------|-------------|-------------|
| 28 328.00 € | 190 €   | 20    | 5 703.60 €  | 28 518.00 € |

|             |             |
|-------------|-------------|
| Total TTC   | 34 221.60 € |
| Net à payer | 34 221.60 € |

La signature de la présente offre de prix entraîne acceptation de nos Conditions Générales de Vente.  
 Conditions de règlement POUR LES MAIRIES : paiement administratif à 30 jours  
 Pour les MAIRIES : Le numéro de Siret et le N° de commande sont demandés à la commande.

Après échange et discussion,

**Décision :**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

**DECIDE**

De VALIDER le devis n° D21098 de la Société NERUAL Sports pour un montant de 34 221.60 € TTC.

Enregistrée en Préf le 07 DEC. 2023

publiée 07 DEC. 2023

**5) Décision Modificative Budgétaire n°2023-04 / Budget Général**  
DEL 2023-102

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité, la décision modificative budgétaire comme suit :

BUDGET PRINCIPAL VAIGES

DECISION MODIFICATIVE N°4

FONCTIONNEMENT

| MVT   | PROGRAMME          | CHAPITRE | NATURE  | OPERATION | COMMENTAIRES                              | DEPENSE     | RECETTES    |
|-------|--------------------|----------|---|-----------|---|-------------|-------------|
| REEL  | NR - Non renseigné | 011      | 6021 - Combustibles   |           | Dépassement à crédits                     | 10 000,00 € |             |
|       |                    | 014      | 732221 - Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales                          |           | Selon délibération de la 3C du 19/09/2023 | 679,00 €    |             |
|       |                    | 65       | 66111 - Intarcs réglés à l'échéance   |           |   | 800,00 €    |             |
|       |                    | 73       | 732221 - Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales                          |           | Selon délibération de la 3C du 19/09/2023 |             | 12 320,00 € |
| REEL  |                    |          |   |           | SOMME REEL                                | 11 479,00 € | 12 320,00 € |
|       |                    | 023      | 023 - Virement à la section d'investissement  |           |   |             |             |
|       |                    | 042      | 651 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - Charges de fonctionnement |           |   |             |             |
| ORDRE | ENTRE SECTION      |          |   |           | SOMME ORDRE ENTRE SECTION                 |             |             |
|       |                    |          |   |           | TOTAL                                     | 11 479,00 € | 12 320,00 € |

INVESTISSEMENT

| MVT   | PROGRAMME          | CHAPITRE | NATURE  | OPERATION                            | COMMENTAIRES   | DEPENSE    | RECETTE     |
|-------|--------------------|----------|---|--------------------------------------|--|------------|-------------|
| REEL  | NR - Non renseigné | 13       | 1322 - Autres   | 172 - Voirie centre vaurg            | Subvention aménages de police rénovation mur de soutènement (subvention attribuée le 12/10/2023 et non prévue au BP) |            | 4 642,75 €  |
|       |                    | 13       | 13451 - Dotation d'équipements des territoires ruraux | 172 - Voirie centre vaurg            | Subvention DETR rénovation mur de soutènement (subvention attribuée le 18/04/2023 et non prévue au BP)               |            | 6 203,32 €  |
|       |                    | 21       | 2132 - Bâtiments publics                              | 206 - Locatifs 31 rue Robert Glétron | Travaux locatifs 31 rue Robert glétron n°2   | 8 000,00 € |             |
|       |                    | 21       | 2131 - Bâtiments publics                              | 121 - Eglise                         | Décloucheur et stérime église Non prévu (dépassement de crédits à  | 1 000,00 € |             |
| REEL  |                    |          |   |                                      | SOMME REEL   | 9 000,00 € | 10 846,07 € |
| ORDRE | NR - Non renseigné | 021      | 021 - Virement de la section de fonctionnement        |                                      |  |            |             |
|       |                    | 040      | 2604182 - Bâtiments et installations                  |                                      |  |            |             |
| ORDRE | ENTRE SECTION      |          |   |                                      | SOMME ORDRE ENTRE SECTION  |            |             |
|       |                    |          |   |                                      | TOTAL  | 9 000,00 € | 10 846,07 € |

## **6) Proposition du PRIX DE VENTE du bien sis 10 rue du Fief aux Moines**

DEL 2023-103

**Pour rappel** : en date du 14 Octobre 2021, la commune de Vaiges acquiert le bien sis 10 rue du Fief aux Moines 53480 VAIGES, en faisant valoir son droit de préemption (en tant qu'usage d'habitation).

### **IDENTIFICATION DU BIEN**

#### **Article 1 :**

Maison d'habitation comprenant :

- Au rez-de-Chaussée : cuisiné aménagée et équipée avec cheminée à insert, salle à manger, wc, salle d'eau,
- A l'étage : 3 chambres

Grenier

Dépendances

Puits

Figurant ainsi au cadastre :

| Section | N°   | Lieudit                   | Surface          |
|---------|------|---------------------------|------------------|
| AC      | 0056 | 8 RUE DU FIEF AUX MOINES  | 00 ha 04 a 47 ca |
| AC      | 0057 | 10 RUE DU FIEF AUX MOINES | 00 ha 02 a 83 ca |

#### **Article 2 :**

Une parcelle de terrain

Figurant ainsi au cadastre :

| Section | N°  | Lieudit         | Surface          |
|---------|-----|-----------------|------------------|
| AC      | 176 | 1 RUE DES LILAS | 00 ha 00 a 64 ca |

La vente avait été conclue moyennant le prix de 54 500.00 € pour l'ensemble des parcelles référencées ci-dessus.

CONSIDERANT, la délibération référencée DEL n°2021-07-01,

Il est rappelé qu'un bornage par un professionnel sera nécessaire lors de la vente car la commune souhaite garder du terrain (espace vert), qui sera décidé lors d'une prochaine commission.

Après échange et discussion,

#### **Décision :**

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

**DECIDE**

De **VENDRE** le bien sis 10 rue du Fief aux moines au prix de 40 000 Euros.

Enregistrée en Préf le **07 DEC. 2023**

publiée **07 DEC. 2023**

## **7) Restructuration Centre Bourg Opé 172 : Proposition du projet par Territoire d'Énergie Mayenne**

DEL 2023-104

**Objet** : Projet de dissimulation des réseaux électriques et des infrastructures de communication électronique retenu au titre du **programme Comité de Choix**.

**Commune - adresse** : VAIGES - Rue Robert Gletron - Rue de l'Ancienne Gare - Rue du Mans

**Intitulé** : Effacement des réseaux BT/EP et de télécommunication Rue Robert Gletron - Rue de l'Ancienne Gare - Rue du Mans

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire de dissimulation urbaine des réseaux électriques, des infrastructures de communication et d'éclairage public relative au **Dossier Effacement** dont la référence est la suivante : **EF-12-006-21**

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif.

Ce projet entre dans le cadre du programme de dissimulation "comité de choix" et Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

### **Réseaux d'électricité**

| Estimation HT du coût des travaux | Subvention de Territoire d'énergie Mayenne | Maitrise d'œuvre | Participation de la Commune |
|-----------------------------------|--|------------------|-----------------------------|
| 100 000,00 €                      | 75 000,00 €                                | 6 000,00 €       | 31 000,00 €                 |

La taxe sur la valeur ajoutée sera prise en charge et récupérée par Territoire d'énergie Mayenne.

### **Travaux de génie civil des infrastructures de communication électronique - Option A**

| Estimation HT du coût de génie civil télécom | Subvention de Territoire d'énergie Mayenne | Maitrise d'œuvre | Participation de la Commune |
|--|--|------------------|-----------------------------|
| 35 000,00 €                                  | 7 000,00 €                                 | 2 100,00 €       | 30 100,00 €                 |

Le Maire précise que les travaux de câblage sont gérés et financés intégralement par l'opérateur Orange.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la commune.

**Eclairage public lié à la dissimulation**

| Estimation HT des travaux EP | Subvention de Territoire d'énergie Mayenne | Maitrise d'œuvre | Participation de la Commune |
|------------------------------|--|------------------|-----------------------------|
| 40 000,00 €                  | 10 000,00 €                                | 2 400,00 €       | 32 400,00 €                 |

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la commune.

-----  
Comme suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50 % des sommes dues sera demandée à la commune au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice. Le solde des participations sera ajusté au coût réel à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par TE53.

Il est précisé que faute de transmission de la délibération, les travaux ne pourront pas être engagés.

Pour rappel : le subventionnement des études étant conditionné à la réalisation des travaux, toute étude réalisée pour laquelle la commune renoncerait d'en financer les travaux, ne pourra bénéficier de la subvention et lui sera intégralement facturée.

*Il est demandé au conseil* : d'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous et selon les conditions précitées :

**Réseaux d'électricité, des infrastructures de communication électronique et d'éclairage public** \*

**Application du régime dérogatoire :**

*Coût global de l'opération permet l'application des dispositions de l'article 14 de la loi n° 2009-431 du 20 avril 2009.*

|          |   |             |   |
|----------|---|-------------|---|
| <b>X</b> | <p>A l'issue des travaux, acquittement, en capital, des travaux d'électricité, d'infrastructures de communication électronique et d'éclairage public, sous forme de <b>Fonds de concours</b> d'un montant estimé de :</p> | 93 500.00 € | Imputation budgétaire en section <b>dépense d'investissement</b> au compte <b>20415</b> |
|----------|---|-------------|---|

- D'inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.

*Ci-joint la proposition de convention de mandat avec Territoire Energie Mayenne concernant les Travaux de génie civil des infrastructures de communication électronique*

**Convention de mandat entre Territoire d'énergie Mayenne  
et la commune de VAIGES**  
Rue Robert Gletron - Rue de l'Ancienne Gare - Rue du Mans  
**Effacement des réseaux BT/EP et de Télécommunication Rue Robert Gletron - Rue de l'Ancienne Gare et  
rue du Mans**

Entre les soussignés

• Territoire d'énergie Mayenne, représenté par M. Richard CHAMAPET, Président, agissant au nom et pour le compte de Territoire d'énergie Mayenne

d'une part,

• La commune de VAIGES représentée par Monsieur LEFELVRE Régis, le Maire, agissant au nom et pour le compte de la commune et ayant tout pouvoir en vertu d'une délibération en date du

d'autre part

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

**Article 1er : Objet**

La commune de VAIGES a décidé de faire réaliser les travaux suivants :

**Effacement des réseaux BT/EP et de Télécommunication Rue Robert Gletron - Rue de l'Ancienne Gare et rue du Mans Rue Robert Gletron - Rue de l'Ancienne Gare - Rue du Mans**

Territoire d'énergie Mayenne, compétent dans ce domaine, a accepté de faire réaliser ces travaux.

**Article 2 : Modalités techniques et financières**

Territoire d'énergie Mayenne s'engage à réaliser ces travaux selon les modalités suivantes :

| Estimation du coût des travaux | Subvention de Territoire d'énergie Mayenne | Maîtrise d'oeuvre | PARTICIPATION COMMUNE |
|--------------------------------|--|-------------------|-----------------------|
| 35 000,00 €                    | 7 000,00 €                                 | 2 100,00 €        | 30 100,00 €           |

La commune de VAIGES s'engage donc à verser à Territoire d'énergie Mayenne la somme de : 30 100,00 € pour les travaux indiqués à l'article 1.

**Article 3 : Paiement de la participation financière de la commune**

Suite aux dispositions arrêtées par le Comité Syndical le 07/12/2011, une contribution de 50 % des sommes dues sera demandée à la commune dès la commande de travaux à l'entreprise réalisatrice.

Le subventionnement des études étant conditionné à la réalisation des travaux, toute étude réalisée pour laquelle la commune renoncera à financer les travaux, ne pourra bénéficier de la subvention et lui sera intégralement facturée.

Le paiement sera effectué auprès du Payeur Départemental à réception de la demande.

Fait à Changé, le 23/11/2023,

Le Président de Territoire d'énergie Mayenne,

Le Maire,

  
**Territoire d'énergie MAYENNE**  
Parc Technopolis - Bât. R  
Rue Louis de Broglie,  
53810 Changé

Après échange et discussion,

**Décision :**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

**DECIDE**

**D'APPROUVER** le projet ET de **CONTRIBUER** aux financements proposés par Territoire Energie Mayenne pour le Dossier d'Effacement référencé EF-12-006-21.

**DECIDE**

De **S'ENGAGER** à inscrire à son budget les dépenses en application du régime dérogatoire pour un montant de 93500.00 euros.

**DECIDE**, après lecture,

**D'ACCEPTER** et de **SIGNER** la convention de mandat avec Territoire Energie Mayenne

Enregistrée en Préf le 07 DEC. 2023

publiée 07 DEC. 2023

**8) Restructuration Centre Bourg Opé 172 :**  
**Proposition du projet par Territoire d'Energie**  
**Mayenne**  
DEL 2023-105

**Objet** : Projet de dissimulation des réseaux électriques et des infrastructures de communication électronique retenu au titre du **programme Comité de Choix**.

**Commune - adresse** : VAIGES - Rue Robert Gletron - Rue de l'Ancienne Gare - Rue du Mans

**Intitulé** : Effacement Complémentaire des réseaux BT/EP et de télécommunication Rue Robert Gletron - Rue de l'Ancienne Gare - Rue du Mans

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire de dissimulation urbaine des réseaux électriques, des infrastructures de communication et d'éclairage public relative au **Dossier Effacement Complémentaire** dont la référence est la suivante : **EC-12-001-21**

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif.

Ce projet entre dans le cadre du programme de dissimulation "comité de choix" et Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

**Réseaux d'électricité**

| Estimation HT du coût des travaux | Subvention de Territoire d'énergie Mayenne | Maitrise d'œuvre | Participation de la Commune |
|-----------------------------------|--|------------------|-----------------------------|
| 15 000,00 €                       | 6 000,00 €                                 | 900,00 €         | 9 900,00 €                  |

La taxe sur la valeur ajoutée sera prise en charge et récupérée par Territoire d'énergie Mayenne.

Comme suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50 % des sommes dues sera demandée à la commune au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice. Le solde des participations sera ajusté au coût réel à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par TE53.

Il est précisé que faute de transmission de la délibération, les travaux ne pourront pas être engagés.

Pour rappel : le subventionnement des études étant conditionné à la réalisation des travaux, toute étude réalisée pour laquelle la commune renoncerait d'en financer les travaux, ne pourra bénéficier de la subvention et lui sera intégralement facturée.

*Il est demandé au conseil* : d'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous et selon les conditions précitées :

**Réseaux d'électricité, des infrastructures de communication électronique et d'éclairage public \***

**Application du régime dérogatoire :**

*Coût global de l'opération permet l'application des dispositions de l'article 14 de la loi n° 2009-431 du 20 avril 2009.*

|          |  |            |   |
|----------|--|------------|---|
| <b>X</b> | A l'issue des travaux, acquittement, en capital, des travaux d'électricité, d'infrastructures de communication électronique et d'éclairage public, sous forme de <b>Fonds de concours</b> d'un montant estimé de : | 9 900.00 € | Imputation budgétaire en section <b>dépense d'investissement</b> au compte <b>20415</b> |
|----------|--|------------|---|

- d'inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.

Après échange et discussion,

**Décision :**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

**DECIDE**

**D'APPROUVER** le projet **ET** de **CONTRIBUER** aux financements proposés par Territoire Energie Mayenne pour le Dossier d'Effacement Complémentaire référencé EC-12-001-21.

**DECIDE**

De **S'ENGAGER** à inscrire à son budget les dépenses en application du Régime dérogatoire pour un montant de 9900.00 euros.

Enregistrée en Préf le 07 DEC. 2023

publiée 07 DEC. 2023

## **9) Proposition devis pour défibrillateurs**

**DEL 2023 -106**

Après divers échanges avec la Société SCHILLER, et selon l'implantation des bâtiments communaux, celle-ci nous propose un devis pour le lot de 4 défibrillateurs **extérieurs** (accessible à tout le monde) qui seraient positionnés aux endroits suivants :

- Salle Polyvalente,
- Terrain de foot,
- Eglise, (centre du bourg)
- Aire de camping-car.

Il est rappelé par la société Schiller qu'afin d'installer chaque défibrillateur avec leur transformateur de 24V prévu dans le pack, il faut prévoir une sortie électrique à chaque endroit.

Le tout pour un montant de 6643.20 €, ci-joint le devis :

SCHILLER FRANCE SAS  
 6 RUE RAOUL FOLLEREAU  
 77600 BUSSY SAINT GEORGES  
 Tél. : 01.64.66.50.00  
 Fax : 01.64.66.50.10  
 Site Web : <http://www.medicarestore.com/>  
 E-mail : [contact@schillerfrance.fr](mailto:contact@schillerfrance.fr)



**SCHILLER**  
 FRANCE SAS

Hotline Médical

Hotline DAE

0 820 20 22 25 Service 0,09 €/min + prix appel

0 820 20 75 12 Service 0,09 €/min + prix appel

**DEVIS : 23OPP-NGUA-00167 avec proposition de contrat**

Date de Devis : 27/11/2023  
 Numéro Client : CC354/1  
 Tél. Client : 02 43 90 00 00  
 Fax Client :  
 Représentant : Melanie CHAVALL GSCHWIND  
 Mail. Commercial : [melanie.chavallgschwind@schillerfrance.fr](mailto:melanie.chavallgschwind@schillerfrance.fr)  
 Tel. Commercial : 01 64 66 50 00  
 Assistant(e) : Sandrine OILMANN  
 Tel. : 09 88 77 01 74

Adresse :

MARIE DE VAIGES  
 LAUNAY SANDRA  
 1 ROUTE DE LA BAZOUGE  
 52100 VAIGES  
 FR

**OFFRE DE 4 PACKS COMPLET FRED PA-1 EXTERIEUR AVEC BOITIER EXTERIEUR (ALARME ET CHAUFFAGE) + TRANSFORMATEUR 24 VOLTS + CONSOMMABLES + ELECTRODES PEDIATRIQUES + INSTALLATION DU BOITIER + CONTRAT DE MAINTENANCE ET D'ASSISTANCE TRIENNAL 1ERE ANNEE OFFERTE + LA FORMATION E-LEARNING A DISTANCE OFFERTE.**

| Article                 | Désignation  | Qté | P.U. BRUT      | Rem. % | P.U. NET   | Total HT   |
|-------------------------|--|-----|----------------|--------|------------|------------|
| PACK FRED PA-1 A200 DEA | <b>PACK ESPACE PUBLIC EXTERIEUR FRED PA-1 DEA AVEC CDRFRET AIVIA 200 COMPRENANT :</b>  | 4   | 1.605,00 €     | 20,00  | 1.284,00 € | 5.136,00 € |
| 1-127-5921              | <b>FRED PA-1 ENTIEREMENT AUTOMATIQUE AVEC METRONOME et FREE CPR</b><br>Débrilateur Entièrement Automatique<br>Livré avec 1 jeu d'électrodes adulte préconnectées<br>, 1 pile lithium LiMnO2 et 1 notice d'utilisation<br>Garantie 10 ans (échange standard pendant 10 ans)<br>Fabrication 100% française<br>Free CPR : fréquence des compressions thoraciques<br>Tâches lumineuses et pictogrammes avec instructions<br>vocales pour guider l'utilisateur<br>pendant les phases de massage cardiaque<br>Recueil des données- 2h d'enregistrement du signal ECG et 500 événements techniques<br>Fonctionne avec une pile Li-MnO2 15V, 2.6 Ah<br>Durée moyenne : 6 ans<br>avec auto-tests hebdomadaires<br>Capacité de 140 cases à un niveau d'énergie maximale (à usage entre 15 et 25°)<br>Onde de débrilillation biphasique tronquée exponentielle (2TC)<br>Adulte : 150/200/200 joules<br>Enfant : 50/50/50 joules - ajustement automatique quand les électrodes pour enfants sont connectées<br>Dimensions : 21x 25,5 x 10 cm Poids : 2,5 Kg<br>Indice de protection IP55 : Protection contre l'eau et poussière<br>Normes : CEI 60601-1 (sécurité électrique)<br>60601-1-2 (CEM), 60501-4 (défibrillateurs)<br>60329 : indice de protection<br>CEI 60501-2-4 : défibrillateurs | 4   | INCLUS AU PACK |        |            |            |

Le vendeur se réserve expressément la propriété des marchandises livrées et dégrées de devoirs jusqu'au paiement intégral de son prix d'achat

BP ALBADE LORRAINE CHAMPAGNE

RIB : 14707 60100 70217889167 62

IBAN : FR76 1470 7601 0170 2170 2415 782 - SWIFT : CCEPFR33MTZ

SAS au capital de 1.000.000 € - Siret 601 916 841 00010 - N°SIRET 601 916 841 00010 - N°SIRET 601 916 841 00010 - N°SIRET 601 916 841 00010

FR26537889167

SCHILLER FRANCE SAS  
 5 RUE RACHIN 53100 LERHAY  
 77620 BUSBY SAINT GEORGES  
 Tel : 01.64.66.50.00  
 Fax : 01.64.66.50.10  
 Boutique : <http://www.mad-prostere.com/>  
 E-mail: [contact@schillerfrance.fr](mailto:contact@schillerfrance.fr)



**SCHILLER**

FRANCE S.A.S

Hotline Medical

Hotline DAE

0 820 20 22 25 Service 0,09 € / min + prix appel

0 820 20 75 12 Service 0,09 € / min + prix appel

**DEVIS : Z3OPP-NGUA-00167 avec proposition de contrat**

Date de Devis : 27/11/2023  
 Numéro Client : C315471  
 Tél. Client : 02 43 30 50 06  
 Fax Client :  
 Représentant : Melanie CHAVAL GSCHWIND  
 Mail. Commercial : [melanie.chavalgschwind@schillerfrance.fr](mailto:melanie.chavalgschwind@schillerfrance.fr)  
 Tel. Commercial : 01 64 66 50 00  
 Assistante(s) : Sandrine DEHMANN  
 Tel. : 03 68 72 01 74

Adresse :

MAIRIE DE VAIGES  
 LAUNAY 53007A  
 1 ROUTE DE LA BAZOUCHE  
 53400 VAIGES  
 FR

|                    | CEI EUS29 : indication de protection<br>Classe de protection IIG selon CEE 93/42<br>Option : configuration de 3 larges au choix   |   |                |          |          |          |
|--------------------|---|---|----------------|----------|----------|----------|
| X24200-KK101       | BOITIER MURAL EXTERIEUR AVEC ALARME ET AVEC CHAUFFAGE AIVIA 200 LIVRE AVEC :<br>Tendeur pour maintenance DAE, fils de sécurité à sentir sur la porte, signalétique reprenant la chaîne de survie, notices d'installation et d'utilisation<br>GARANTIE 2 ANS<br>(L'installation reste à la charge de client)<br>Livré sans transformateur : rajouter réf 4-89-002D | 4 | INCLUS AU PACK |          |          |          |
| 4-89-002D          | TRANSFORMATEUR 24 V DC- 100 W pour AIVIA [A051889] HDR100-24 meanwell<br>220V AC / 24V DC   | 4 | INCLUS AU PACK |          |          |          |
| 3-35-0731          | Kit premiers secours défibrillateur   | 4 | INCLUS AU PACK |          |          |          |
| SIGNAL PACK EXT 7M | Pack signalétique DAE qualité premium comprenant 5 panneaux   | 4 | INCLUS AU PACK |          |          |          |
| SIGNAL AFFICHE DAE | Affichette DAE conforme arrêté du 29 octobre 2019   | 4 | INCLUS AU PACK |          |          |          |
| 1-155067           | Electrodes enfants FRED PA-1 - FRED easyport - EASY PORT PLUS/APLC/DG T7/FRED PAL/TEMPUS LS<br>DEFI GARD TOUCH 7 - EASYPORT PLUS  | 4 | 81,00 €        | 100,00 € | 3,00 €   | OFFERT   |
| 1-01-0002          | INSTALLATION DU BOITIER AVEC MISE EN SERVICE DAE<br>ET INITIATION A L'UTILISATION AIVIA 2 ET 3KX<br>Installation réglementaire du support mural (coffret A M A 200 et A M A 210)<br>Mise en service du coffret et du défibrillateur<br>Contrôle d'essai du matériel<br>Cédation du DAE sur Arloc/SecUgo   | 2 | 189,00 €       |          | 189,00 € | 378,00 € |

Le client se réserve expressément le droit de résilier le contrat si des données de contact, jusqu'au paiement intégral de son prix d'intérêt.

BP ALBACE LORRAINE CHAMPAGNE

RIS : 14707 20160 7021238187 62

IBAN : FR75 1470 7001 8070 2173 2815 78X - SWIFT : CCBBFRPPMT2

FR24509166841

SARL au capital de 1.000.000,00 € - Si è 501 918 841 0001 - NAF : 4895Z - RCS GRENOBLE - R<sup>o</sup> Nanterre 1212 12A

SCHILLER FRANCE SAS  
 6 RUE RAOUL FORTIN  
 77603 GUSSEY SAINT GEORGES  
 Tel : 01.64.66.50.00  
 Fax : 01.64.66.50.10  
 Boutique : <http://www.med-prostore.com/>  
 E-mail : [contact@schillerfrance.fr](mailto:contact@schillerfrance.fr)



**SCHILLER**  
FRANCE SAS

Hotline Médical

Hotline DAC

0 820 20 22 25

Service 0,10 €/min  
+ prix appel

0 820 20 75 12

Service 0,10 €/min  
+ prix appel

**DEVIS : 23OPP-NGUA-00167 avec  
proposition de contrat**

Date de Devis : 23/11/2023  
 Numéro Client : 0015473  
 Tél. Client : 02 43 93 50 06  
 Fax Client :  
 Représentant : Melania CHAVAL ESCHWIND  
 Mail. Commercial : [melania.chavalgeschwind@schiller-france.fr](mailto:melania.chavalgeschwind@schiller-france.fr)  
 Tel. Commercial : 01 64 66 55 85  
 Assistant(e) : Sandrine OUFMANN  
 Tel. : 03 68 72 31 74

Adresse :

MAIRIE DE VAIGES  
 LAUNAY SANDRA  
 1 ROUTE DE LA SAZOUJE  
 54430 VAIGES  
 FR

|           |  |   |   |          |        |        |
|-----------|--|---|---|----------|--------|--------|
|           | <p>Initiation à l'utilisation<br/>         Objectif pédagogique: connaître son équipement et les solutions de maintenance et d'entretien<br/>         Durée : 1 heure<br/> <b>FRAIS DE DEPLACEMENT INCLUS</b><br/>         Non inclus dans l'offre :<br/>         - Travaux d'alimentation électrique 24 VDC/75W de CLASSE 1<br/>         - Installation d'un disjoncteur différentiel sur le tableau électrique (pré-requis fournis)<br/>         - Câblage électrique du tableau au lieu d'installation<br/>         Notre service ordonnancement vous contactera prochainement afin de convenir d'un rendez-vous d'installation avec un technicien</p>  |   |   |          |        |        |
| 1-01-0056 | <p><b>CONTRAT D'ASSISTANCE 3 ANS 1ERE ANNEE OFFERTE</b><br/>         - La date de maintenance préventive tous les trois ans à date anniversaire<br/>         - Frais de déplacement inclus<br/>         - Facturation annuelle<br/>         (Nous réserve de la signature du contrat), les années 2 et 3 seront facturées au tarif en vigueur<br/> <b>DETAILS DE LA PRESTATION :</b><br/>         - Vérifications, tests et Mise à jour du DAC<br/>         - Contrôle et remplacement des accessoires périmés après en avoir informé le client (facturé selon le tarif en vigueur), Récupération des autotests, mesure des énergies délivrées, test de sécurité électrique, mise à jour, réparation avec prêt ou échange standard (selon modèle de DAC)<br/>         - Vérification et test du coffret<br/>         - remise en état après utilisation médicale et récupération des données (reset mémoire)</p> | 4 | 104,00 € / AN / DAC<br>2 <sup>ème</sup> ANNEE OFFERTE | 110,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 1-02-0004 | <p><b>CHAQUE MINUTE COMPTE 1 ELEARNING/NOMBRE LICENCES ILLIMITE</b><br/>         Offre pédagogique accessible par internet sur <a href="http://schillerfrance.fr">schillerfrance.fr</a></p>  | 4 | OFFERTE   |          |        |        |

Le vendeur se réserve expressément le droit de modifier les prix et les caractéristiques techniques sans préavis et sans aucun préavis préalable.

BP ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE

RIB : 14707 50183 70217530967 02

IBAN : FR78 1470 7504 8070 2175 3916 761 - SWIFT : CCBPFRPPMTZ

FR2430151094

SAS au capital de 1.000.000 € - Siret 521 018 841 00013 - NAF 4646Z - RCS MEAUX - N° Identifiant TVA :

SCHILLER FRANCE SAS  
 9 RUE RAOUL FOLLEREAU  
 77620 BUSBY SAINT GEORGES  
 Tel : 01.64.66.50.00  
 Fax : 01.64.66.50.10  
 Jourdeus : <http://www.med-profil.com/>  
 E-mail : [contact@schillerfrance.fr](mailto:contact@schillerfrance.fr)



**SCHILLER**  
FRANCE S.A.S

Hotline Medical      Hotline DAF

0 820 20 22 25 Service 0,08 € / min + prix appel      0 820 20 75 12 Service 0,08 € / min + prix appel

**DEVIS : 23OPP-NGUA-00167 avec proposition de contrat**

Date de Devis : 27/11/2023  
 Numéro Client : C015471  
 Tél. Client : 02 43 90 52 06  
 Fax Client :  
 Représentant : Melanie CHAVAL GSCHWIND  
 Mail Commercial : [melanie.chaval.gschwind@schiller-france.fr](mailto:melanie.chaval.gschwind@schiller-france.fr)  
 Tél. Commercial : 01 64 66 59 00  
 Assistan(e) : Sandrine CHILMANN  
 Tél : 01 68 72 01 74

Adresse :  
 MAIRIE DE VAIGES  
 LALMAY SANDRA  
 1 ROUTE DE LA BAZOUGE  
 53483 VAIGES  
 FR

|           |  |   |         |      |         |         |
|-----------|--|---|---------|------|---------|---------|
|           | Enseignement digital à distance<br>Outils pédagogiques - Appliquer le principe de chaîne de survie, développer la prévention, promouvoir l'action citoyenne face à l'arrêt cardiaque avec un DAE<br>Apports théoriques et détails de programme :<br>-Appliquer le notion d'échaine de survie<br>-Comprendre les mécanismes de l'arrêt cardiaque<br>-Reconnaitre l'absence de signes de vie et transmettre l'alerte<br>-Diminuer la mort subite par une prévention des risques sur la santé<br>-Questions/Réponses avec notre équipe pédagogique<br>Méthode et support : support visuel vidéo avec animations et parcours pédagogique interactif<br>Tout public - Durée : 15 minutes<br>Schiller France propose également des formations présentielle sur devis (1h30 pour 20 personnes), Certification QUALOP! |   |         |      |         |         |
| PORTVENTE | FRAIS ADMINISTRATIFS INCLUANT LE PORT ET L'EMBALLAGE   | 1 | 12,00 € | 0,00 | 22,00 € | 22,00 € |

| TVA     | Bases      | Montant    |
|---------|------------|------------|
| 20,00 % | 5 435,20 € | 1 137,20 € |

**OFFRE VALABLE  
 JUSQU'AU 31/01/2024 :  
 Soit 65 Jour(s)**

|                |            |
|----------------|------------|
| Montant Brut   | 7 500,00 € |
| Montant Remise | 2 024,00 € |
| Montant Net HT | 5 436,00 € |
| Montant T.V.A. | 1 107,20 € |
| Montant TTC    | 6 643,20 € |

Bon pour accord:  
 Date, cachet et signature

Conditions de règlement : MAR 041 ADF

BP ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE      RIB : 14767 50180 70217350167 02      IBAN : FR78 1470 7501 8070 8175 1916 762 - 91MFT - CGBFFRPFMTZ

FR245C1910011      SAS au capital de 1 000 000 € - Siret 501 915 841 00013 - NAF 7499Z - RCS MEA, IX - N° Identifical de TVA :

Après échange et discussion,

**Décision :**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

**DECIDE**

De **SIGNER** le contrat pour une durée de 3 ans pour le lot de 4 défibrillateurs extérieurs pour un montant de 6643.20 euros.

Enregistrée en Préf le **07 DEC. 2023**

publiée **07 DEC. 2023**

**Affaires diverses :**

- Demande subvention exceptionnelle Ecole Saint Joseph pour le remplacement du chauffage par la Présidente de l'OGEC.
- Avis sur la proposition du plan de remise en état du site FACO – Vaiges en fin d'exploitation modifié suite aux demandes de la Préfecture. Cet avis ne présage pas l'avis du conseil municipal.
- Echange sur l'éventuelle coopération avec la commune de Saint Georges le Fléchar.

**Dates à retenir**

- Marché de Noël, le samedi 2 décembre 2023,
- Téléthon, le samedi 9 décembre 2023,
- Repas de Noël (agents et élus), le vendredi 15 décembre 2023,
- Vœux de M. Le Maire, le vendredi 5 janvier 2024.

**Réunions de Commissions**

| objet              | Commission    | Date    | heure | lieu |
|--------------------|---------------|---------|-------|------|
| Bulletin municipal | Communication | A venir |       |      |
|                    |               |         |       |      |

**Conseil Municipal**

- Jeudi 21 décembre 2023
- Jeudi 25 janvier 2024
- Jeudi 29 Février 2024

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.

\*\*\*\*\*

**Le Secrétaire de séance,**  
Mr DURAND Michel



**Le Maire,**  
Régis LEFEUVRE

